

TARIFICATION AUX PROFESSIONNELS: REDEVANCE SPECIALE 2023

Communes

Tarifs applicables au 1er janvier 2023

Mode de collecte / lieu d'apport	Complément d'information	Flux/prestation	Unité facturée	Densité	Tarifs HT 2022 à la tonne	Tarifs HT 2023 à la tonne	Tarifs HT 2022 à l'unité facturée	Tarifs HT 2023 à l'unité facturée
Collecte en porte à porte	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Part fixe	forfait/hab/an				3,7 €	3,7 €
		OMR	m3	0,21	172 €	195 €	36 €	41 €
		Emballages*	m3	0,08	94 €	108 €	7,5 €	8,6 €
		Restes alimentaires	m3	0,5	49 €	55 €	25 €	28 €
Collecte en Points d'apport collectif (OMR et Emballages)	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Forfait A4	forfait/an				328 €	360 €
		Forfait B4	forfait/an				656 €	719 €
		Forfait C4	forfait/an				1 025 €	1 123 €
		Forfait D4	forfait/an				2 048 €	2 245 €
Prestations ponctuelles en bacs	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Livraison A/R des bacs	forfait				114 €	120 €
		OMR (en bac)	m3	0,21	376 €	425 €	79 €	89 €
		Emballages* (en bac)	m3	0,08	401 €	461 €	32 €	37 €
		Restes alimentaires (en bac)	m3	0,5	49 €	55 €	25 €	27 €
Prestations ponctuelles en caissons (de 10 à 30m3)	Déchets exclusivement produits par les sites communaux (ateliers, cimetières, écoles, etc.)	Livraison A/R d'un caisson	forfait/U				227 €	257 €
		Déchets enfouis (en caisson)	tonne		376 €	425 €	376 €	425 €
		Gravats (en caisson)	tonne		16 €	17 €	16 €	17 €
		Végétaux** (en caisson)	tonne		125 €	131 €	125 €	131 €
		Bois (en caisson)	tonne		83 €	87 €	83 €	87 €
	Prise en charge du traitement des déchets	Déchets subis*** (en caisson)	tonne		- €	- €	- €	- €

* Tous les emballages et papiers selon les consignes nationales de tri applicables au 1er janvier 2023

** Branchages, tailles de haies, petites souches <80 cm de diamètre

***Déchets subis:

1. Situations exceptionnelles (evenement climatique exceptionnel, manifestation, rassemblement de caravanes dans des zones non dédiées)
2. Nettoyage au pied des bornes à verre et points d'apport collectif (avec convention communale)
3. Journée programmée "Nettoyons la nature"